

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

6 RUE DU BERCAIL
61000 ALENCON
MINITEL : 3617 INFOGREFFE
INTERNET : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

IN EXTENSO SOCOGEC

30 rue d'Alençon
61250 Conde-sur-Sarthe

V/REF :

N/REF : 76 B 32 / 2008-A-843

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ALENCON certifie qu'il a reçu le 01/07/2008,

P.V. d'assemblée du 21/06/2008

- Changement de Président
- Nomination d'un directeur général

Concernant la société

IN EXTENSO SOCOGEC
Société par actions simplifiée
30 rue d'Alençon
61250 Conde-sur-Sarthe

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-843 le 01/07/2008

R.C.S. ALENCON 308 174 333 (76 B 32)

Fait à ALENCON le 01/07/2008,

Le Greffier



IN EXTENSO SOCOGEC société par actions simplifiée au capital de 105 000 €
30 rue d'Alençon CONDE/SARTHE

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2008**

L'an deux mille huit,
le 21 Juin à 10 H au siège social,

Les actionnaires de la société IN EXTENSO SOCOGEC, société par actions simplifiée au capital de 105 000 € divisé en 3 500 actions de 30 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. L'assemblée est présidée par **Mr Eric PIOU** en sa qualité de Président.

Mr Jean-Yves MERCIER et **Mr Gilles BOULON LEFEVRE** acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Mr Michel DESERT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus des deux tiers des actions composant le capital et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Pierre LEBRIS, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent mais s'est excusé.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Mr Eric PIOU, Président démissionnaire ;**
- **Nomination d'un Directeur Général ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités ;**
- **Questions diverses.**

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée les documents requis par la loi.

Lecture est donnée du rapport du Président.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Eric PIOU, Président, à compter de ce jour, et décide de nommer pour le remplacer pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Jean-Yves MERCIER**, demeurant La Mizière – 50290 BREVILLE SUR MER
En qualité de *Président*.

Le Président sera tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social.

Monsieur Jean-Yves MERCIER a fait savoir, par avance, qu'il acceptait les fonctions de Président de la société « IN EXTENSO SOCOGEC » et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Sébastien RETAUX**, demeurant 28 rue du 14^{ème} Hussards - 61000 ALENCON.
En qualité de *Directeur Général*.

Monsieur Sébastien RETAUX assistera le Président et assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société dans la limite de l'objet social ; il représentera la société dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve des pouvoirs que les statuts attribuent expressément aux assemblées d'associés, au Président ou à l'associé majoritaire.

Monsieur Sébastien RETAUX a fait savoir, par avance, qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général de la société « IN EXTENSO SOCOGEC » et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



IN EXTENSO SOCOGEC société par actions simplifiée au capital de 105 000 €
30 rue d'Alençon CONDE/SARTHE

Plus rien à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Mr Jean-Yves MERCIER
PRESIDENT

